

Outil O1.6

Indications : Description des personnes et groupes de personnes constituant l'organisation de projet

Les organes énumérés ci-dessous sont à considérer comme des possibilités. Ils devraient être adaptés en fonction des besoins et de la situation de départ. Selon la taille de la commune, un nombre plus ou moins grand de ces organes peut être mis en place (cf. O1.7_Exemple_Organisation de projet dans trois communes). Ils peuvent être présentés par exemple à l'aide d'outils de gestion de projets (p. ex. <https://www.2imangement.ch/fr/outils-de-management/gestion-de-projets>).

Direction de projet

La direction de projet est assurée de préférence par une personne (ou une équipe de direction) ayant des compétences en gestion de projet. Dans l'idéal, cette personne peut s'appuyer sur de vastes connaissances dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des offres pour ces groupes cibles dans la commune, et a un bon réseau au niveau local. Il peut s'agir par exemple du personnel de l'administration en charge du domaine de l'enfance et de la jeunesse, de délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse ou de coordinateurs ou coordinatrices de ce domaine, de professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ou de membres du Conseil communal responsables du dicastère enfance et jeunesse. Si la commune dispose de peu de connaissances ou de ressources en temps limitées, la direction de projet peut soit bénéficier d'un accompagnement professionnel externe, soit être confiée à un-e spécialiste externe mandaté-e pour l'ensemble de la gestion de projet.

Tâches de la direction de projet

- Responsabilité de la planification et de la coordination
- Calendrier, y compris jalons et budget du projet
- Responsabilité de l'attribution des tâches (qui fait quoi et quand dans quelles étapes de travail ?)
- Constitution du groupe de pilotage et du groupe de projet, définition des compétences et des tâches du groupe de pilotage et du groupe de projet, préparation et travail de suivi des séances du groupe de projet
- Contrôle (garder un œil sur le calendrier, y compris jalons et budget du projet)
- Responsabilité du flux d'information interne ainsi que vers l'extérieur
- Responsabilité de la participation appropriée des personnes clés et des groupes cibles (qui est impliqué à quelle étape du projet et sous quelle forme ?)
- Responsabilité du résultat final (forme écrite du concept)

Collaborateurs et collaboratrices de projet

Les collaborateurs et collaboratrices de projet sont particulièrement utiles dans le cadre de grands projets et englobent toutes les personnes impliquées au niveau opérationnel. Ces personnes sont subordonnées à la direction de projet et, en fonction de la répartition du travail, assument des tâches dans les différentes phases du projet.

Tâches des collaborateurs et collaboratrices de projet

Participation au projet au niveau opérationnel conformément au calendrier contenant des jalons et définissant les responsabilités.

Groupe de pilotage

Les groupes de pilotage sont recommandés pour l'élaboration des concepts communaux de politique de l'enfance et de la jeunesse, de sorte qu'ils soient bien étayés. Les membres du groupe de pilotage prennent les décisions (préliminaires), pilotent et dirigent le déroulement du projet. Souvent, un groupe de pilotage est

Outil O1.6 – Indications : Description des personnes et groupes de personnes constituant l'organisation de projet

composé d'une part de représentant-e-s des mandant-e-s compétent-e-s dans ce domaine (p. ex. membre responsable au sein du Conseil communal et, le cas échéant, personne de la commission scolaire) et, d'autre part, de personnes sur lesquelles le projet ou le résultat du projet a une influence directe. Dans le cadre de l'élaboration d'un concept de politique communale de l'enfance et de la jeunesse, le groupe de pilotage comprend en règle générale au maximum cinq personnes de la commune. Dans tous les cas, le membre du Conseil communal responsable des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse devrait faire partie du groupe de pilotage.

Tâches du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage prend les décisions concernant le contenu et la méthodologie et est responsable du pilotage du projet. C'est au sein de ce groupe que sont menées les discussions fondamentales et qu'en règle générale un membre (ou plusieurs membres) rédige(nt) le concept. Au cours du projet, le groupe de pilotage se réunit dans l'idéal au début de chaque nouvelle phase du projet et, si nécessaire, en cas d'événements imprévisibles (p. ex. conflits).

Groupe de résonance

En particulier dans le cas de communes plus grandes ou d'un travail au niveau régional, il peut être judicieux de créer en plus un groupe de résonance. Celui-ci est composé de représentant-e-s des offres dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse de la commune (ou de la région). Cela permet la participation d'un plus grand nombre de personnes et l'inclusion d'un large éventail de perspectives. Cela permet également d'accroître l'acceptation politique du projet et d'étayer plus largement le concept de politique de l'enfance et de la jeunesse. Le groupe de résonance compte de 20 à 80 membres, selon la taille de la commune. Ceux-ci peuvent provenir des domaines suivants : partis politiques, administration (p. ex. planification communale/urbaine), écoles, églises, associations, fédérations, offres et prestataires de services pour les enfants et les jeunes (cf. définition du domaine d'action) ou groupes cibles (p. ex. jeunes/jeunes adultes de la commission jeunesse, parents).

Tâches du groupe de résonance

À des moments définis, les membres font part de leurs points de vue, de leurs connaissances et de leurs évaluations (p. ex. lors de l'événement coup d'envoi ou dans le cadre d'un événement en grand groupe).

Groupe de projet

Le groupe de projet vise à permettre la participation d'un plus grand nombre de personnes. Le concept en cours d'élaboration bénéficie ainsi d'une large assise et les perspectives des actrices et acteurs concernés sont prises en compte. Le groupe de projet devrait donc être composé de personnes clés issues de domaines d'action importants. Lors de la constitution du groupe de projet, il faut penser en particulier au milieu politique, à l'administration, à l'école/la commission scolaire, à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, à d'autres offres extrascolaires, aux structures d'accueil d'enfants, au travail social en milieu scolaire et aux commissions (p. ex. commission enfance et jeunesse). En fonction de sa compétence décisionnelle, le groupe de projet peut également assumer la fonction du groupe de pilotage, ou les membres du groupe de pilotage peuvent également faire partie du groupe de projet. Le groupe de projet contribue à la durabilité du concept, car par leur participation les personnes clés s'identifient souvent fortement au projet dans son ensemble.

Tâches du groupe de projet

Le groupe de projet complète et soutient la direction de projet grâce aux connaissances et aux compétences de ses membres. Il comprend généralement entre 10 et 20 personnes. La forme du soutien dépend des rôles et des tâches : le groupe de projet peut avoir une fonction consultative ou de (co)décision (cf. groupe de pilotage). En fonction de ce qui est convenu, les membres du groupe de projet assument également des tâches opérationnelles lors de la mise en œuvre du projet (p. ex. communication externe, collaboration lors d'enquêtes auprès de groupes cibles, etc.).